

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
50
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
5
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s : Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**La rémunération des contrats d'engagements éducatifs
DÉLIBÉRATION N° 20171213-21**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-président

Les ALSH extrascolaires organisés par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne sont amenés à renforcer leur équipe d'animateurs notamment lors des vacances scolaires.

Ces animateurs, en cours de formation ou titulaire du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou du Brevet d'Aptitude aux fonctions de direction (BAFD) sont engagés sous la forme d'un Contrat d'Engagement Educatif (contrat de droit privé) pour assurer les fonctions d'animation, ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, d'une durée de 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

Les personnels sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Il est proposé d'approuver ces contrats de travail correspondants, selon les modalités suivantes :

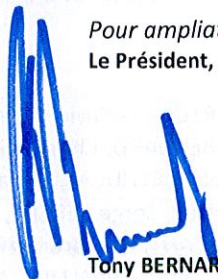
ANIMATEURS	FORFAIT REMUNERATION JOURNALIERE
Stagiaire BAFA (ALSH ou séjours)	2,20 fois le montant du SMIC horaire/jour
Animateur diplômé ALSH	50 €/jour
Animateur diplômé séjours accessoires à un ALSH et séjours de vacances	55 €/jour
Directeur ALSH ou de séjours de vacances	60€/jour

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le recrutement, dès le 1^{er} janvier 2018, de personnels saisonniers pour le service accueil de loisirs sur les ALSH extrascolaires, en contrat d'engagement éducatif, dans le respect des conditions précitées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement afférents.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents : 50 + Représentés : 6 Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre :
Abstention :



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon